

ETABLISSEMENT PUBLIC INTERDEPARTEMENTAL
YVELINES / HAUTS-DE-SEINE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 4 juin 2026

**APPROBATION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026 DE
L'ETABLISSEMENT PUBLIC INTERDEPARTEMENTAL
YVELINES/HAUTS-DE-SEINE**

L'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code du patrimoine, notamment ses articles L. 522-7 et L. 522-8,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 des départements et de leurs établissements publics,

Vu la délibération du Conseil Départemental des Yvelines du 5 février 2016 relative à l'approbation des statuts de l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine,

Vu la délibération du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine en date du 5 février 2016 relative à l'approbation des statuts de l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine,

Vu la délibération du Conseil Départemental des Yvelines en date du 15 avril 2016 relative au transfert de la compétence d'archéologie préventive à l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts de-Seine,

Vu la délibération du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine en date du 15 avril 2016 relative au transfert de la compétence d'archéologie préventive à l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts de-Seine,

Vu la délibération du Conseil Départemental des Yvelines en date du 14 octobre 2016 relative à la déclaration d'intérêt interdépartemental des opérations d'entretien et d'exploitation du réseau routier départemental et au transfert de leur gestion à l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine,

Vu la délibération du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine en date du 14 octobre 2016 relative à la déclaration d'intérêt interdépartemental des opérations d'entretien et d'exploitation du réseau routier départemental et au transfert de leur gestion à l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine,

Vu la délibération du Conseil Départemental des Yvelines en date du 14 octobre 2016 relative à la déclaration d'intérêt interdépartemental de la mission adoption et au transfert de sa gestion à l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine,

Vu la délibération du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine en date du 14 octobre 2016 relative à la déclaration d'intérêt interdépartemental de la mission adoption et au transfert de sa gestion l'établissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine,

Vu la délibération du Conseil Départemental des Yvelines en date du 28 janvier 2022 actant de la fin de l'intérêt interdépartemental de la compétence archéologie préventive,

Vu la délibération du Conseil Départemental des Yvelines en date du 28 janvier 2022 actant de la création du syndicat mixte ouvert d'archéologie préventive Yvelines Hauts-de-Seine,

Vu la délibération du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine en date du 18 février 2022 actant de la fin de l'intérêt interdépartemental de la compétence archéologie préventive,

Vu la délibération du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine en date du 18 février 2022 actant de la création du syndicat mixte ouvert d'archéologie préventive Yvelines Hauts-de-Seine,

Vu la délibération du Conseil Départemental des Yvelines en date du 19 janvier 2024 actant de la fin de l'intérêt interdépartemental de la compétence Voirie,

Vu la délibération du Conseil Départemental des Hauts de Seine en date du 11 mars 2024 actant de la fin de l'intérêt interdépartemental de la compétence Voirie,

Vu la délibération du Conseil Départemental des Yvelines en date du 19 janvier 2024 actant de la création du syndicat mixte ouvert « Seine et Yvelines Voirie »,

Vu la délibération du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine en date du 11 mars 2024 actant de la création du syndicat mixte ouvert « Seine et Yvelines Voirie »,

Vu la délibération du Conseil d'administration de l'Etablissement Public Interdépartemental Yvelines/Hauts de Seine en date du 7 décembre 2023, relative à l'adoption du règlement budgétaire et financier,

Vu la délibération du Conseil d'administration de l'Etablissement Public Interdépartemental Yvelines/Hauts de Seine en date du 7 décembre 2023, relative à la fongibilité des crédits à la suite du passage à la nomenclature comptable M57 au 1er janvier 2024,

Sa commission des finances entendue,

Vu le rapport de M. le Président de l'Etablissement public interdépartemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

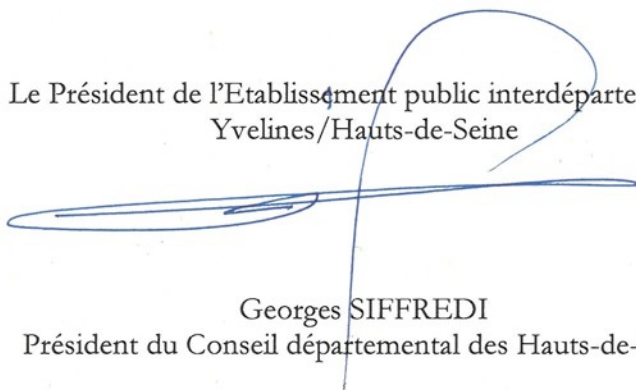
ARTICLE 1: approuve le budget supplémentaire pour l'exercice 2026 de l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine, voté par nature au niveau du chapitre, arrêté en dépenses et en recettes aux chiffres ci-après (en €) :

Synthèse BS	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	1 035 081	31 083 487	32 118 568
Recettes	1 035 081	31 083 487	32 118 568

Article 2 : Décide d'admettre en non-valeur les créances telles que présentées par le comptable public, pour un montant total de 5,77 € ; précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'EPI, au compte 6541 « Créances admises en non-valeur ».

Article 3 : Autorise le Président de l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Président de l'Etablissement public interdépartemental
Yvelines/Hauts-de-Seine



Georges SIFFREDI
Président du Conseil départemental des Hauts-de-Seine

ETABLISSEMENT PUBLIC INTERDEPARTEMENTAL
YVELINES - HAUTS-DE-SEINE

RAPPORT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 4 juin 2026

APPROBATION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026
DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC INTERDEPARTEMENTAL
YVELINES/HAUTS-DE-SEINE

SOMMAIRE

1.	SYNTHESE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026	3
2.	CREDITS DE PAIEMENT EN FONCTIONNEMENT	3
2.1.	DEPENSES :	
2.2.	RECETTES :	4
3.	CREDITS DE PAIEMENT EN INVESTISSEMENT	4
3.1.	DEPENSES :	
3.2.	RECETTES :	

Voté à la séance du Conseil d'Administration du 20 janvier 2026, le budget primitif 2026 s'établit à 2 881 660 € au titre du budget principal.

Synthèse	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	2 711 660	170 000	2 881 660
Recettes	2 711 660	170 000	2 881 660

Le budget supplémentaire 2026 permet la reprise des résultats et des restes à réaliser de l'exercice précédent tels qu'ils ont été approuvés en cette présente séance, ainsi que des ajustements sur les dépenses et les recettes inscrites au budget primitif 2026.

1. Synthèse du budget supplémentaire 2026 (en €)

Synthèse BS	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	1 035 081	31 083 487	32 118 568
Recettes	1 035 081	31 083 487	32 118 568

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
Reprise résultat N-1	0 €	1 035 081 €
Reports N-1	30 512 €	0 €
Dépenses d'équilibre	1 004 563 €	0 €
Autres (Admission en non valeur)	6 €	0 €
Total fonctionnement	1 035 081 €	1 035 081 €

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Reprise résultat N-1	0 €	3 489 727 €
Reports N-1	3 215 665 €	0 €
Recettes d'équilibre	274 063 €	0 €
Actions Citallios sortie de l'actif	27 593 760 €	27 593 760 €
Total investissement	31 083 487 €	31 083 487 €

2. Crédits de paiement en fonctionnement

2.1 Dépenses : + 1 035 081€

L'augmentation repose sur :

- Ecriture d'équilibre de la section de fonctionnement : 1 004 563€
- Reste à réaliser N-1 : 30 512€
- Admission en non-valeur : 6€

2.2 Recettes : + 1 035 081€ reprise résultat N-1

3. Crédits de paiement en investissement

3.1 Dépenses : 31 083 487€

L'augmentation repose sur :

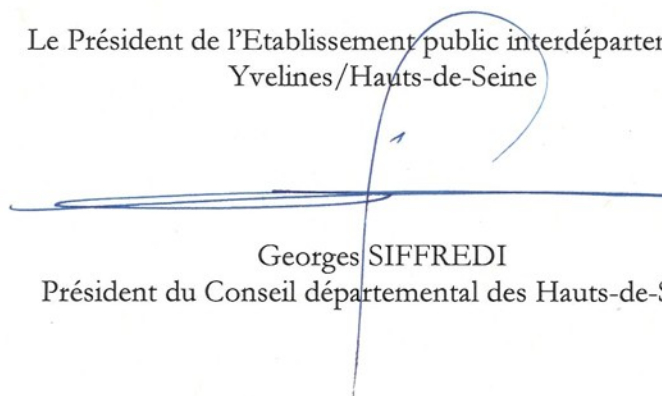
- Le transfert à titre gratuit aux 2 départements des titres Citallios : 27 593 760€
CD 78 (381 524 actions valorisées à 35,575€) : 13 572 716€
CD 92 (381 525 actions valorisées à 36,75€) : 14 021 044€
- Le report N-1 (versement aux 2 départements du produit de la cession des titres : 3 215 665€
Citallios (Essonne & Casqy)
- Ecriture d'équilibre de la section d'investissement : 274 062€

3.2 Recettes : 31 083 487€

- Sortie de l'actif des titres Citallios : 27 593 760€
- Reprise résultat N-1 : 3 489 727€

Au vu de ces éléments, je vous propose d'adopter la délibération suivante :

Le Président de l'Etablissement public interdépartemental
Yvelines/Hauts-de-Seine



Georges SIFFREDI
Président du Conseil départemental des Hauts-de-Seine